

CE DOCUMENT DOIT FIGURER COMME PREMIÈRE PAGE DE LA COPIE DESTINÉE À L'EXAMINATEUR EXTERNE.

AVERTISSEMENT

à l'intention de l'examineur

d'un mémoire en écriture littéraire

Selon nos règlements, le mémoire en écriture littéraire comporte à la fois un texte de création (récit, recueil de textes poétiques ou de nouvelles, pièce de théâtre, essai, scénario) et un texte critique. Une courte section (placée au début, à la fin ou encore entre les deux volets du mémoire) doit énoncer et problématiser le lien entre les deux parties (création et critique), ce lien pouvant prendre des formes diverses (comme la revendication d'une filiation ou l'analyse d'une thématique commune). Le volet critique, qui occupe environ le tiers du mémoire, ne porte pas sur le texte de création ni sur le processus ayant mené à son écriture. Il a pour objet soit l'analyse d'une œuvre dont les enjeux recoupent ceux de la pratique d'écriture de l'étudiant soit l'approfondissement d'une question (théorique, esthétique, technique) qui se trouve au cœur du projet de création. L'ensemble du mémoire fait généralement de 80 à 100 pages.

La direction des études de 2^e et 3^e cycles
et de la recherche
Département de langue et littérature françaises
Université McGill